



Déclaration sur les Principal Adverse Impact 2024

Thematics Europe Selection Fund





DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAL ADVERSE IMPACT DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Thematics Asset Management (LEI: 969500ZNS4RM1JHXDI81)

Résumé

Thematics AM (LEI : 969500ZNS4RM1JHXDI81) considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration constitue la déclaration consolidée sur les principaux impacts néfastes sur les facteurs de durabilité de Thematics AM. Cette déclaration sur les principaux impacts néfastes sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Conformément à sa politique d'investissement durable, et en particulier sur la base de sa politique d'exclusion par produits et par comportements, Thematics AM n'a pas d'exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ni aux violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales. Thematics AM présente également une très faible exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, car elle exclut les entreprises générant plus de 5 % de leurs revenus à partir de combustibles fossiles conventionnels ou non conventionnels. Nous notons également une très faible couverture pour l'indicateur de Principal Adverse Impact 12 « Écart de rémunération non ajusté entre les sexes » (moins de 5 % des AUM) en raison de rapports très limités de la part des entreprises dans lesquelles nous investissons.

L'intégration ESG est l'approche consistant à intégrer les risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance matériels dans les décisions d'investissement pour aider à améliorer les rendements ajustés au risque. Thematics AM utilise l'intégration ESG comme l'une de ses approches de durabilité grâce à son outil de notation ESG propriétaire.

L'exercice du pouvoir d'actionnaire pour influencer le comportement des entreprises, notamment par le biais d'engagements directs et de votes par procuration, est guidé par des lignes directrices de durabilité complètes. Thematics AM utilise le vote et l'engagement comme un moyen de promouvoir une bonne gouvernance. Nous visons à soumettre des votes fondés sur des principes de durabilité à 100 % des assemblées générales annuelles de notre portefeuille mondial.

Les exclusions basées sur les produits consistent à exclure d'un portefeuille certains secteurs, entreprises, pays ou autres émetteurs en fonction d'activités considérées comme nuisibles ou contraires à l'éthique. Nous excluons de l'univers d'investissement les entités impliquées dans des activités jugées avoir un impact négatif sur l'environnement, les personnes ou la société, telles que le charbon et les armes.

Thematics AM emploie l'évaluation basée sur les normes dans le cadre de ses approches de durabilité. Elle utilise une combinaison d'exclusion et de gestion des controverses. Elle exclut de son univers d'investissement les entreprises dont le comportement corporate global n'est pas aligné avec ou ne respecte pas les normes et standards mondiaux établis en matière de durabilité, ainsi que celles exposées à des controverses environnementales, sociales et de gouvernance élevées avec des perspectives négatives et/ou un niveau sévère de controverses. Après l'investissement, pour garantir une comptabilité continue des risques ESG qui évoluent par nature, les gestionnaires de portefeuille sont tenus de plafonner la position à 2 % dans les entreprises déjà présentes dans le portefeuille, qui deviennent exposées à des controverses ESG élevées avec des perspectives négatives et/ou sévères. De plus, les GP peuvent également appliquer un plafond de 2 % dans des entreprises exposées à une controverse de risque ESG qu'ils jugent significative, même si l'évaluation par un tiers a indiqué un niveau de risque inférieur. Par ailleurs, un engagement ciblé avec l'entreprise est initié. Le plafond serait levé si une amélioration de la performance suffisante est démontrée dans les 6 mois. Les gestionnaires de portefeuille sortiront de l'investissement dans le cas contraire.



DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAL ADVERSE IMPACT DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

THEMATICS EUROPE SELECTION FUND

Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises en portefeuille					
Indicateur Négatif de durabilité	Métrique	Impact 2023	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Emissions de GES de Scope 1	27579	22567	Exclusion fondée sur les produits Intégration ESG (Notation ESG) Vote et Engagement
		Emissions de GES de Scope 2	7876	6769	
		Emissions de GES de Scope 3	1004748	157464	
		Total des émissions de GES	1040204	186800	
	2. Empreinte Carbone	Empreinte Carbone de Scope 1	39	34	
		Empreinte Carbone de Scope 2	11	10	
		Empreinte Carbone de Scope 3	1436	239	
		Empreinte Carbone totale	1487	283	
	3. Intensité des GES des entreprises détenues	Intensité des GES de Scope 1 des entreprises détenues	51	43	Fixer un objectif pour surperformer l'univers sur le PAI 3.
		Intensité des GES de Scope 2 des entreprises détenues	23	21	
		Intensité des GES de Scope 3 des entreprises détenues	1522	736	
		Intensité totale des GES des entreprises détenues	1596	799	
	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0	0	Aucune entreprise impliquée Exclusion fondée sur les produits



DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAL ADVERSE IMPACT DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

THEMATICS EUROPE SELECTION FUND

	5.	Part de la consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources non renouvelables aux rapport aux sources renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.	64.5%	63.58%	La couverture a augmenté	Intégration ESG [Notation ESG]
	5.	Part de la production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources non renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.	21.5%	25.65%	La couverture a augmenté	Exclusion fondée sur les produits
	6.	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues, par secteur climatique à fort impact.				Intégration ESG [Notation ESG]
			Agriculture, Secteur Forestier & Peche	0	0	No coverage	
			Exploitation minière et extraction de carrières.	0	0		
			Manufacture	0.10	0.10	Cela a été stable	
			Fourniture d'Électricité, de Gaz, de Vapeur et de Climatization	2.8	2.8		
			Fourniture d'eau, assainissement, gestion des déchets et activités de réhabilitation.	0.75	0.58	Cela a changé en raison d'un effet d'allocation	
			Construction	0	0	No coverage	
			Commerce de gros et de detail, et reparation de véhicules à moteur et de motos.	0.03	0.04	Cela a été stable	
			Transports et entreposage.	0	0	No coverage	
			Activités immobilières.	0	0		
Biodiversité	7.	Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité.	Part des investissements dans des entreprises détenues dont les sites/activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, où les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones.	0%	0%	Aucune entreprise impliquée	Évaluation basée sur le comportement / les normes Intégration ESG [Notation ESG] Vote et engagement



DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAL ADVERSE IMPACT DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

THEMATICS EUROPE SELECTION FUND

Eau	8. Emission dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises détenues par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.	NA	NA	Aucun de nos investissements n'est couvert par cet indicateur	Intégration ESG [Notation ESG]
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises détenues par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.	969.96	799.8	La couverture a augmenté	Intégration ESG [Notation ESG]
INDICATEURS SOCIAUX ET RELATIFS AUX EMPLOYÉS, RESPECT DES DROITS HUMAINS, QUESTIONS D'ANTI-CORRUPTION ET D'ANTI-BRIBERIE						
Questions sociales relatives aux employés.	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises détenues qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0%	0%	Aucune entreprise impliquée	Évaluation basée sur le comportement / les normes Vote et engagement
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.	Part des investissements dans des entreprises détenues qui n'ont pas de politiques pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ou aux lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes pour traiter les violations des principes du Pacte mondial ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.	37.6%	42.49%	Le nombre d'entreprises impliquées a diminué	Évaluation basée sur le comportement / les normes
	12. Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	Écart de rémunération entre les sexes non ajusté moyen des entreprises détenues	8.15%	12.42%	Faible couverture	Intégration ESG [Notation ESG] Vote et engagement



DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAL ADVERSE IMPACT DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

THEMATICS EUROPE SELECTION FUND

Questions sociales et relatives aux employés	13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes au sein des conseils d'administration des entreprises détenues, exprimé en pourcentage de tous les membres du conseil.	41.5%	42.63%	Cela a été stable	Intégration ESG [Notation ESG] Vote et engagement Fixer un objectif pour surperformer l'univers sur le PAI 3
	14. Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans des entreprises détenues impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	0%	Aucune entreprise impliquée	Exclusion basée sur les produits

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises détenues

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Emissions	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans des entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris	31.26%	29%	Le nombre d'entreprises impliquées a diminué	Intégration ESG [Notation ESG] Vote et engagement
-----------	---	--	--------	-----	--	--

INDICATEURS RELATIFS AUX QUESTIONS SOCIALES ET AUX EMPLOYÉS, AU RESPECT DES DROITS HUMAINS, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Lutte contre la corruption et anti-corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et de prévention de la corruption	Part des investissements dans des entités sans politiques de lutte contre la corruption et de prévention de la corruption conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption	0%	0%	Aucune entreprise impliquée	Intégration ESG [Notation ESG]
---	---	--	----	----	-----------------------------	--------------------------------



DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAL ADVERSE IMPACT DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

THEMATICS EUROPE SELECTION FUND

Description des politiques pour identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La politique d'Investissement Responsable (IR) de Thematics AM s'applique à 100 % de nos actifs sous gestion (ASG) et son application est contrôlée par le Comité d'Investissement Responsable. Agissant conformément aux normes et réglementations applicables et évolutives, nous affinons et mettons à jour en permanence notre politique d'IR, au moins une fois par an, afin de nous aligner sur les développements normatifs et juridiques. Notre cadre d'IR prend en compte l'impact négatif des investissements en employant plusieurs stratégies de durabilité tout au long de notre processus d'investissement. Thematics AM prend en compte les PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) du SFDR de l'UE à différentes étapes du processus d'investissement à travers les 4 approches de durabilité : exclusions, notation ESG, vote et engagement. Nous exploitons les données de S&P Trucost (PAI 1, 2, 3) et de Sustainalytics (autres) pour faire rapport sur les PAI de nos investissements, mais notre évaluation repose également sur de multiples autres sources, telles que CDP, MSCI et Bloomberg. La couverture des données dépasse 90 % pour les PAI 1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 11, 13 et 14. Le PAI 5 a une couverture dépassant 70 % pour la consommation et au-dessus de 30 % pour la production. Le PAI 6 a une couverture entre 0 % et 50 %. Le PAI 8 n'a aucune couverture. Pour le PAI 12 concernant l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes, la couverture est inférieure à 5 %. Notre divulgation repose sur les données rapportées par nos entreprises en portefeuille pour tous les indicateurs, sauf pour les PAI 1, 2 et 3 qui utilisent également des données estimées fournies par S&P Trucost en l'absence de données rapportées. Pour les émissions de Scope 1 et 2, les données sont majoritairement rapportées (>75 %). Les données sur les émissions de Scope 3 sont principalement estimées (>50 %). Notre justification pour la sélection des PAI supplémentaires est la suivante :

Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone : la réduction des émissions et la gestion des risques climatiques sont l'un des objectifs formels de notre cadre d'engagement ;

Absence de politiques anti-corruption et anti-traite : nous intégrons cet indicateur dans notre cadre de notation ESG à travers un indicateur sur l'éthique des affaires.

Politiques d'engagement

Après l'investissement, pour chacune de nos stratégies, nous ciblons des entreprises pour un engagement formel comme détaillé dans notre politique de vote et d'engagement. Nous ciblons spécifiquement les entreprises qui manquent de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales, ainsi que celles qui manquent de divulgations et de gouvernance concernant les émissions de GES et leur intensité, l'empreinte carbone, ainsi que les indicateurs sociaux tels que l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes. Lorsque les objectifs d'engagement ne sont pas atteints ou qu'il existe une réticence ou une inaction intentionnelle de la part des entreprises en portefeuille à un degré susceptible de poser des risques aux intérêts de nos clients et à la valeur actionnariale, Thematics AM peut envisager d'intervenir conjointement avec d'autres actionnaires ou de proposer des résolutions actionnariales. Les décisions relatives à la nécessité d'une escalade sont prises au cas par cas.

Un suivi continu est également effectué pour les entreprises en portefeuille qui deviennent exposées à des controverses ESG élevées avec des perspectives négatives et/ou un niveau de risque sévère, sur la base de données fournies par des tiers. Les positions concernées seront plafonnées à 2 % si elles sont actuellement supérieures. De plus, les gestionnaires de portefeuille peuvent également appliquer un plafond de 2 % aux entreprises exposées à une controverse de risque ESG qu'ils jugent significative, même si l'évaluation par un tiers a indiqué un niveau de risque inférieur. Le nombre de valeurs plafonnées dans la stratégie ne peut pas excéder cinq. En outre, un engagement ciblé avec l'entreprise sera initié avec un délai de 6 mois. Le plafond serait levé si une amélioration de la performance suffisante est démontrée dans le délai imparti. Les gestionnaires d'investissement sortiront de l'investissement si aucun progrès n'est réalisé.

Références aux normes internationales

Thematics AM applique les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies depuis sa création. Par conséquent, notre processus d'investissement repose sur plusieurs codes de conduite des affaires pertinents, tels que le Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE et les conventions de l'OIT. Au niveau du fonds, nous surveillons et rapportons ces indicateurs sociaux qui sont inclus dans l'évaluation des PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI), en nous appuyant sur les données de Sustainalytics. Nos divulgations liées au climat sont alignées avec les recommandations du TCFD. Nous rapportons certains des indicateurs environnementaux au niveau du fonds, en utilisant les données de S&P Trucost. L'utilisation de scénarios climatiques prospectifs est sans pertinence pour les PAI décrits ci-dessus.